

académie
Amiens



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme
éducation
nationale



Secrétariat Général

Dossier suivi par
Fabrice DECLE
L 17-35

Téléphone
03 22 71 .25 14
Fax
03 22 71 .25 13.
Mél.
ce.dsden80
@ac-amiens.fr

20, Bd d'Alsace Lorraine
80063 AMIENS cedex 9

Amiens, le 8 décembre 2017

Monsieur le secrétaire départemental,

Par courrier en date du 27 novembre dernier, vous avez attiré mon attention sur les termes de mon courrier concernant le changement d'alimentation des espaces numériques de travail (ENT) à compter de 2018.

Vous évoquez plus précisément les conditions de délais impartis aux directeurs d'école pour procéder à la saisie des corrections sur l'application ONDE.

J'ai effectivement été amené à demander aux directeurs d'école de bien vouloir vérifier la saisie des données élèves et des données parents sur ONDE pour des raisons liées au changement d'alimentation des espaces numériques de travail (circulaire référencée 17-28 en date du 16 novembre 2017). Je leur ai transmis, à l'appui de cette demande, un guide récapitulant la nomenclature à respecter.

Pour des raisons liées à l'état d'avancement des opérations relatives au changement d'alimentation des ENT ci-dessus évoqué, je n'ai pas été en mesure de leur fournir ces instructions au même moment que celles données pour le constat d'effectifs d'élèves de rentrée.

Je crois utile de vous rappeler l'importance que revêt ces opérations pour garantir le bon fonctionnement des espaces numériques de travail pour les élèves et les parents.

Il est indispensable que les vérifications demandées soient réalisées dans les meilleures conditions, compte tenu des enjeux.

Par conséquent, le délai initial du mercredi 20 décembre 2017 pourra être différé pour les directeurs d'école qui en feront la demande.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean HUBAC

Monsieur le secrétaire départemental
SE UNSA
4 rue Paul Sautai
80 000 AMIENS